

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

1^{er} PROJET
POUR CONSEIL DU : _____
ADOPTÉ LE : _____

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-174

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE D'AJOUTER UNE AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE A MEME UNE AIRE D'AFFECTATION MIXTE

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Une partie de l'aire d'affectation mixte localisée sur le boulevard du Sacré-Cœur est remplacée par une aire d'affectation industrielle.
2. Le feuillet 2 de 3 du plan des grandes affectations, intégré au plan d'urbanisme, est modifié en conséquence, comme en font foi les plans numéro 26-174-1 et 26-174-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ENTREE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le _____.

Jean-Philippe Boutin, maire

M^e Louise Ménard, greffière